

Procès-verbal de constitution d'Association

Procès-verbal de la réunion qui s'est tenue le 13 décembre 2011 concernant la création de l'Association nommée :

Association de lutte MAculopathie Myopique ( AMAM )

Dont son siège social est situé au :

- Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil – Service d'ophtalmologie, 40 Avenue de Verdun 94000 CRETEIL.

**Sont présents :**

Madame Marie-Thérèse CHARMETTE  
Monsieur Hu Thanh PHAM  
Madame Martine BIRNBAUM  
Madame Marie-Louise DELIZY  
Monsieur Michel CHARMETTE  
Madame Yvette SCHNELL  
Monsieur le Docteur Nicolas LEVEZIEL

**Absent excusé :**

Monsieur Yves BIRNBAUM

**Ouverture de la séance à 17h00.**

**Ordre du jour :**

- 1) Nomination du Conseil d'administration.
- 2) Nomination du Comité Directeur.
- 3) Montant de la cotisation annuelle.

**1 -- Nomination du Conseil d'administration**

Il a été décidé que le Conseil d'Administration serait constitué des Membres désignés :

Madame Marie Thérèse CHARMETTE : PRESIDENTE,  
Monsieur Hu Thanh PHAM : SECRETAIRE,  
Monsieur Michel CHARMETTE : VICE-PRESIDENT,  
Madame Marie-Louise DELIZY : VICE-PRESIDENTE,  
Monsieur Yves BIRNBAUM : TRESORIER.

Et de Membres non désignés, à savoir :

Trois Présidents d'Honneur,  
Trois Présidents Fondateurs,  
Deux Secrétaires adjoints,  
Deux Trésoriers adjoints,  
Trois Assesseurs et plus.

## **2 -- Nomination du Comité Directeur**

Il a été décidé que le Comité Directeur serait constitué des Membres désignés :  
Madame Marie Thérèse CHARMETTE : PRESIDENTE,  
Monsieur Yves BIRNBAUM : TRESORIER.

Il est bien entendu que ce Comité Directeur pourra s'étoffer et désigner d'autres Membres parmi les Membres du Conseil d'Administration et de ses adhérents. Dans ce cas, il sera nécessaire de modifier les statuts et de déclarer la liste de ces personnes à la Préfecture de Créteil – Bureau des Associations.

## **3 -- Cotisation annuelle**

Il a été décidé que la cotisation annuelle serait fixée au minimum à 20€.

La séance est levée à Créteil, le 13 décembre 2011 à 18h00.

Madame Marie Thérèse CHARMETTE  
PRESIDENTE

NB : - Tout courrier sera à adresser à l'attention du : Docteur Nicolas LEVEZIEL – Président du Comité Scientifique - Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil – Service d'ophtalmologie, 40 Avenue de Verdun 94000 CRETEIL

PJ : Copie du PV manuscrit enregistrée en Préfecture le 20 décembre 2011.